ID: 036-283600120-20191016-CA_20191016_005-DE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'INDRE

Conseil D'Administration

Séance du 16 octobre 2019

Délibération CA_20191016_005

Contributions des communes et des EPCI pour l'exercice 2020 (contribution générale, dotation de transfert)

VOTE : adopté à l'unanimité

4 membre(s) étant absent(s)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1424-35 et R. 1424-32 ;

Vu le projet de loi de finances pour 2020 ;

DECIDE :

Article 1er. - d'approuver le montant des contributions 2020 (contribution générale, dotation de transfert) mentionnées dans les tableaux ci-joints.

S'agissant des EPCI compétents, le montant de leur contribution est égal à la somme des contributions des communes composant l'EPCI.

DESCOUT Serge

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux adressé au Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Indre ou d'un contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges.